

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

29

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **11 DECEMBRE 2025**

Objet de la délibération :

**FREJUS - « FOYER LES
SABLES »
GESTIONNAIRE API
PROVENCE
DEMOLITION
RECONSTRUCTION**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU,
Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU,
Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN,
Valérie RIALLAND

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Bruno BAIXE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND
Delphine GROSSO, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen
COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Marc LAURIOL, Dominique LAIN,
Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

VAR HABITAT a été sollicité par API Provence et les services de l'Etat pour procéder aux études de restructuration de ce foyer-logements qui n'est plus adapté aux normes en vigueur à ce jour.

Pour mémoire, Var Habitat est propriétaire de cet ensemble immobilier dont API Provence est le gestionnaire.

Cet ensemble est constitué de 35 unités de vie décomposées en 170 lits.
Le nombre de locataires n'a cessé de décroître depuis ces 3 dernières années ; il resterait aujourd'hui une cinquantaine de locataires.

La commune a donné son accord pour le montage de cette opération.

Plusieurs études ont été menées y compris la réhabilitation de l'existant.

L'hypothèse retenue de façon collégiale s'est imposée comme étant celle consistant à démolir cet ensemble immobilier et de reconstruire un programme de 93 logements répartis entre :

- **Une résidence sociale** de 63 logements (52 PLAI et 11 PLAI adaptés) et espaces communs,
- Et **une pension de famille** de 30 logements (30 PLAI adaptés) et espaces communs

Les typologies sont les suivantes :

- **Pour la résidence sociale** : 11 T1 – 48 T1' – 4 T1 bis
- Et pour **la pension de famille** : 3 T1 – 27 T1'

Le prix de revient prévisionnel de cette opération est de : 10 106 610 € TTC.

La part de fonds propres serait de : 1 412 600 €

Je vous demande donc de bien vouloir donner votre accord pour :

- Donner votre accord pour la poursuite de cette opération de démolition/reconstruction en vue de réaliser 93 logements
- Autoriser le Directeur Général à signer les actes à intervenir.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI